

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

### Étaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Assistait également : M DUPERAT Bernard

Était excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Date d'affichage  
10/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

réf : 01/25

Vu le compte financier unique (CFU) 2024 du CCAS de Marmagne,

Vote : à l'unanimité

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Considérant que l'assemblée délibérante doit désigner un Président spécifique pour animer la séance de vote du compte financier unique 2024.

Madame Bettina DA COSTA, vice-présidente du CCAS, est désignée comme Présidente spécifique.

Elle présente le compte financier unique 2024.

### *Section de fonctionnement :*

1- les dépenses s'élèvent à 11730.18 €

2- les recettes s'élèvent à 11871.44 €

3- soit un excédent de : (résultat exercice 2024) : 141.26 €

4- auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2023 : 3875.94 €

5- soit une situation nette au 31/12/24 : 4017.20 €

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le compte financier unique 2024 tel que présenté.

Monsieur DUPERAT, Président, se retire.

Madame DA COSTA fait procéder au vote du compte financier unique 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique (CFU) 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

La Présidente spécifique,



Bettina DA COSTA

Le secrétaire de séance



Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

Date d'affichage  
10/03/2025

## AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S., soit 4017.20 €, le conseil d'administration décide d'affecter la totalité de ce résultat à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2025.

réf : 02/25

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

22/03/25

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

22/03/25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Date d'affichage  
10/03/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 aux membres du conseil d'administration :

Section de fonctionnement : 16339 €, équilibré en dépenses et en recettes.

réf : 03/25

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget primitif 2025 du C.C.A.S.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

27/03/25

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le

27/03/25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## BANQUE ALIMENTAIRE

Date d'affichage  
10/03/2025

Monsieur le Président propose de reconduire la banque alimentaire pour les personnes de la Commune, sous réserve d'un dossier fait auprès de l'assistante sociale.

réf : 04/25

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette reconduction.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,



Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance



Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## CONVENTION DE PARTENARIAT ALIMENTAIRE AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DU CHER

Date d'affichage  
10/03/2025

Par délibération n°14/2010, le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2010, avait autorisé le Président à signer la convention de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire du Cher selon les tarifs définis pour l'année 2010. Les tarifs ont évolué depuis.

réf : 05/25

Vote : à l'unanimité

Pour 2025, la Vice-Présidente informe que le montant de la participation de solidarité s'élève à 0.23 euros le kilo.  
La cotisation annuelle s'élève à 26 euros en 2025.

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

La Banque Alimentaire du Cher continue d'acheter du lait pour faire face à une insuffisance de stock mais le montant n'est pas connu à ce jour.

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES  
Transmis le

27/03/25

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte ces dispositions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

### **Etaients présents :**

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

**Etait excusé :** M. TAUPIN Jacques

**Absents :** M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## TELEPRESENCE 18

Date d'affichage  
10/03/2025

L'association Présence 18 a mis en place un système de Téléprésence pour les personnes seules ou isolées. Ce dispositif permet de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance. Plusieurs personnes y ont déjà recours sur la Commune.

réf : 06/25

Vote : à l'unanimité

Pour 2025, le tarif de l'abonnement s'élève à 25 € par mois et le tarif de l'installation, à 39€.

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration s'engage à participer :

- aux frais d'installation de ce dispositif, pour l'année 2025 pour toute personne qui en fera la demande selon les conditions suivantes : à hauteur de 39 € par personne et dans la limite de 4 personnes

- et sous condition de ressources, à l'abonnement du 1er trimestre pour un montant de 75€ par personne (soit 25 € par mois d'abonnement) dans la limite de 4 personnes.

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## AIDE POUR PERMIS DE CONDUIRE

Date d'affichage  
10/03/2025

Par délibération n°09-2024, le conseil d'administration avait décidé de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire pour le budget primitif 2024 puisque celle-ci n'était pas sollicitée par les bénéficiaires du CCAS.

réf : 07/25

Vote : à l'unanimité

La situation étant identique, après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire l'aide pour le permis de conduire pour le budget primitif 2025.

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Le secrétaire de séance

Bernard DUPERAT

Alexandre DENIS



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8  
Nombre de suffrages  
exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

### **Etai~~ent~~ présents :**

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

**Etait excusé :** M. TAUPIN Jacques

**Absents :** M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
10/03/2025

## AIDE AU CHAUFFAGE

Date d'affichage  
10/03/2025

Madame la Vice-Présidente propose de poursuivre l'aide au chauffage pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui en feraient la demande.

réf : 08/25

Les critères retenus pour bénéficier de l'aide sont les suivants :

Vote : à l'unanimité

- le revenu ne doit pas dépasser 953.45 € pour une personne seule et 1480.24 € pour un couple.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

27/03/25

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte :

- de reconduire cette aide pour l'année 2025 en retenant les critères proposés
- de fixer à 260 € par foyer le montant de l'aide allouée dans la limite de 6 foyers

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES

Transmis le

27/03/25

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8  
Nombre de suffrages  
exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
10/03/2025

Date d'affichage  
10/03/2025

réf : 09/25

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

### **Etai<sup>ent</sup> présents :**

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

**Etait excusé :** M. TAUPIN Jacques

**Absents :** M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

## AIDE EXCEPTIONNELLE

Madame la Vice-Présidente et le Président expliquent qu'ils ont été contactés en décembre 2024, par une habitante de Marmagne, suite à l'incendie de sa maison, provoqué par un court-circuit.

Cette personne a demandé à être relogée rapidement.

Devant l'urgence de la situation, la Mairie a aussitôt contacté le propriétaire du gîte de Marmagne qui a pu hébergé la personne, pour 5 jours en décembre 2024 puis une quinzaine de jours en janvier 2025.

Il a, ensuite, envoyé la facture à la Mairie, d'un montant de 1100€.

Il est proposé au conseil d'administration de régler une partie de la facture, à hauteur de 600€, l'autre partie étant prise en charge par l'assurance habitation de la personne.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte de payer 600€ sur la facture relative à l'hébergement au gîte de cette habitante de Marmagne.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24/03/2025

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie Claude

Etait excusé : M. TAUPIN Jacques

Absents : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation

10/03/2025

## AIDES EXCEPTIONNELLES

Date d'affichage

10/03/2025

Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'administration d'allouer une enveloppe de 1400 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2025.

réf : 10/25

Sur ces 1400 €, 600€ seront versés pour régler en partie la facture relative à l'hébergement au gîte de l'habitante de Marmagne suite à l'incendie de sa maison.

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

27/03/25

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte cette disposition.

Les dépenses sont imputées à l'article 6568 du budget primitif 2025.

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES

Transmis le

27/03/25

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 25 mars 2025

Le Président,

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS